Image not found or type unknown

# Percevoir ses droits de succession

Par **BERNIER**, le **25/05/2010** à **17:22**

Bonjour,
Aux décès des parents, une certaine somme d'argent est restée bloquée sur un compte. Cette somme devant être partagée à parts égales entre les enfants, le notaire bloque le paiement depuis des années sous prétexte que l'un des enfants n'a pas rempli le formulaire demandé. Est-ce légal de pénaliser tous les autres. Remerciements.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés